

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة النقل

Ministère des Transports



المؤسسة الوطنية للملاحة الجوية  
Etablissement National de la Navigation Aérienne

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

L'Etablissement National de la Navigation Aérienne (ENNA) dont les statuts sont définis par le décret exécutif n° 91-149 du 18 Mai 1991, assure la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien national ou relevant de la compétence de l'Algérie dans le cadre d'accords internationaux ainsi qu'aux abords des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique, et veille au respect de la réglementation des procédures et des normes techniques relatives à la circulation en vol et au sol des aéronefs, à l'implantation des aéroports aux installations et équipements relevant de sa mission. A cet effet, nous sommes déterminés à établir et à mettre en œuvre des stratégies efficaces conformément aux cadres de réglementation, des normes et pratiques internationales de l'aviation civile, et des procédures afin de garantir que nos activités atteignent et maintiennent le plus haut niveau de sécurité.

A cette fin, je m'engage à :

1. développer et à ancrer dans toutes nos activités une culture positive de la sécurité qui reconnaît l'importance et la valeur d'une gestion efficace de la sécurité de l'aviation et admet à tout moment que la sécurité est primordiale ;
2. mettre en œuvre les règlements nationaux aussi bien que les normes et recommandations internationales de l'aviation qui correspondent au renforcement de la sécurité ;
3. appliquer la gestion de la sécurité comme une responsabilité première de tout le personnel ;
4. définir clairement les obligations et responsabilités pour tout le personnel dans le développement et la réalisation de la stratégie et de la performance en matière de sécurité de l'aviation ;
5. garantir la disponibilité de suffisamment de ressources humaines formées et qualifiées pour mettre en œuvre notre stratégie et notre politique de sécurité ;
6. doter le personnel des aptitudes, de compétences requises et d'un niveau d'expertise élevé pour lui permettre de s'acquitter de façon effective de ses fonctions et de ses responsabilités de gestion des risques de sécurité ;
7. affecter des ressources financières et humaines suffisantes pour la gestion des risques de sécurité ;
8. établir et mesurer notre performance de sécurité par rapport à des indicateurs et des cibles de performance de sécurité réalistes et s'assurer du maintien de cette performance lors des changements et au niveau des interfaces ;
9. améliorer constamment notre performance de sécurité au travers de processus de gestion qui garantissent que des mesures de sécurité pertinentes et efficaces soient prises ;
10. s'assurer que les systèmes et les services qui sont fournis par les fournisseurs externes et qui ont une incidence sur la sécurité de nos activités répondent aux normes de sécurité applicables ;
11. consulter et à collaborer avec les autorités compétentes, l'industrie, les compagnies aériennes et les fournisseurs de services pour résoudre les questions de sécurité et renforcer continuellement la sécurité de l'aviation ;
12. établir et à utiliser des processus d'identification des dangers et de gestion des risques, y compris un système de compte rendu volontaire en matière de sécurité, afin d'éliminer les risques de sécurité engendrés par nos activités ou de les atténuer et de les maintenir à un niveau acceptable ;
13. encourager la collecte, la protection, l'analyse et l'échange d'informations de sécurité entre toutes les structures de l'ENNA, de façon à ce que ces informations ne servent strictement qu'à la gestion de la sécurité ;
14. instituer et à encourager l'établissement d'un système et d'une culture de compte rendu obligatoire, volontaire, confidentiel au sein de l'ENNA ;
15. garantir l'application des principes d'une culture juste reposant sur le caractère non punitif de l'erreur humaine mais imposant la sanction pour tout acte illicite, négligence grave ou violation délibérée de règlements ou procédures.



Fait à Alger, le 03 سبتمبر 2023  
Directeur Général  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mourir CHARNATI